

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 05-.362-1927 approuvant le compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1925.

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
23 juin 1927

Numéro JO  
n° 367 du 30/06/1927

Date du numéro  
30 juin 1927

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 26 mai 1927 approuvant le compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1925, inséré au Journal officiel de la République française du 2 juin 1927, page 5770,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le décret du 26 mai 1927 approuvant le compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1925, est promulgué à la colonie pour y être exécuté selon sa forme et teneur.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**CHAPON-BAISSAC.**